

ARRONDISSEMENT ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION CA14 26 0044

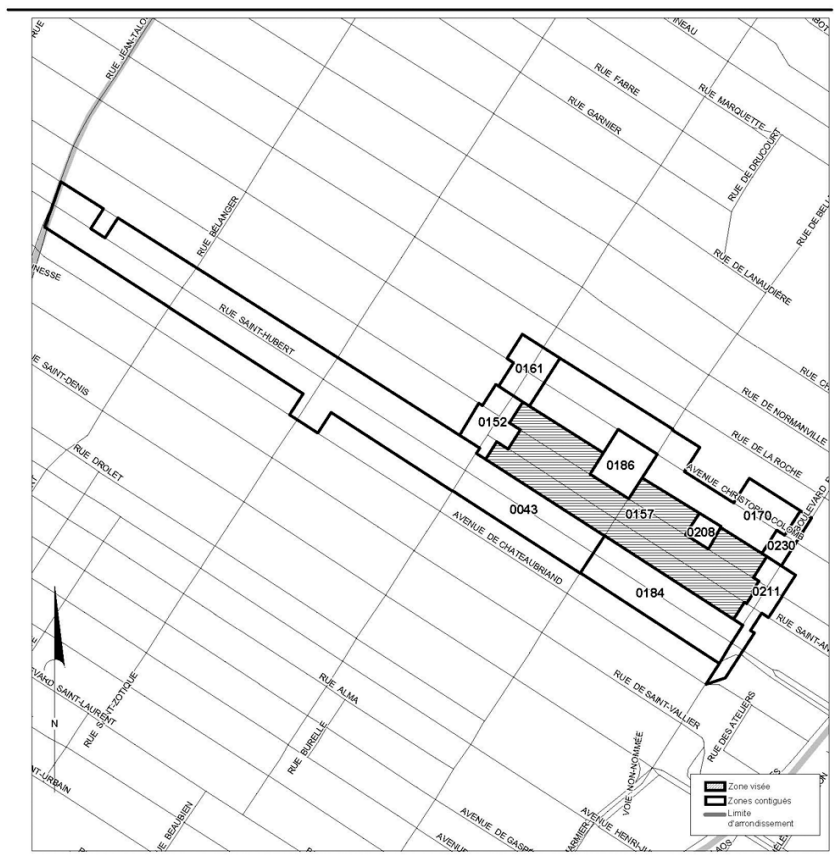
AVIS est par la présente donné aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont-Là Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution (CA14 26 0044) lors de sa séance tenue le 3 février 2014, relativement à un projet particulier autorisant :

- la démolition du bâtiment situé au 6007, rue Saint-André, et la construction d'un bâtiment unifamilial de 3 étages, en dérogation à l'article 25 du *Règlement d'urbanisme Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), relatif à la hauteur maximale prescrite par la règle d'insertion.

Une assemblée publique de consultation sera tenue concernant ce projet de résolution, le 10 mars 2014, à 17 h, au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce premier projet de résolution vise plus précisément la zone 0157, ci-après illustrée :



1130963077

01-2014

Le premier projet de résolution CA14 26 0044 ainsi que le plan ci-dessus sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, situé au 5650, rue D'Iberville, 3^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Ce projet de résolution est susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Montréal, ce 25 février 2014

Me Karl Sacha Langlois, LL.L., B.A.A., OMA
Secrétaire d'arrondissement